

Avis de vacance interne/externe

DIRECTION de la Prévention et de la Sécurité Publique
Service Police Municipale
Chef(fe) de Police Municipale

**Emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des Chef(fe)s de service de police municipale
(catégorie B de la filière police municipale)**

**Délai de rigueur au plus tard le :
Lundi 17 décembre inclus**

Missions du service Police Municipale:

Le service Police municipale est l'un des services opérationnels dans la mise en œuvre des orientations de la Ville en matière de prévention de la délinquance et de la sécurité de la ville. Il exerce un rôle de prévention et de répression. Les choix de la Ville de Saint-Martin-d'Hères reposent sur une approche de prévention des phénomènes pouvant être identifiés comme relevant du domaine de la sécurité des biens et des personnes.

Des incivilités aux actes plus graves, les questions touchant à l'insécurité font l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics et de la Ville notamment dans le domaine de la sécurité routière.

L'action du service s'organise dans le cadre d'un partenariat rapproché avec les services municipaux (Instance de prévention, Pôle jeunesse, Logement...), ceux du CCAS (insertion et action sociale), avec la police nationale ainsi que d'autres partenaires institutionnels.

Mission du poste:

Sous la responsabilité du Maire et sous l'autorité directe du Directeur de la sécurité publique et de la prévention, le chef de service de la police municipale encadre et coordonne les activités des équipes de police municipale sur le terrain selon les orientations et les priorités définies par l'autorité territoriale.

Il met en application les pouvoirs de police du maire et fait assurer par les équipes de policiers municipaux une veille attentive au maintien du bon ordre, de la sécurité et à l'application des arrêtés municipaux.

Activités

Coordination des interventions des équipes du service :

- Gérer l'activité journalière des équipes,
- Contrôler la main courante effectuée par les agents,
- Assurer la coordination des interventions,
- Assurer le suivi du budget en fonctionnement et en investissement
- Garantir la gestion des objets trouvés et en matière d'enlèvement des voitures sur le domaine public et mise en place de titres de recettes pour les contrevenants en lien avec le service financier,
- Accueil des administrés, traitement des diverses demandes et courriers,
- Gérer les conflits sur la voie publique.

Participation à l'activité de la Direction et du service :

- Participer aux diverses réunions relatives à la sécurité et à la prévention et représentation de la Ville auprès des différents partenaires
- Rédiger les rapports d'activité et renseigner les outils de suivi (tableaux de bord...).

Encadrement d'une équipe de quinze agents dont 2 personnels administratifs :

- Assurer l'organisation des plannings hebdomadaires de l'ensemble des agents, contrôle et organisation de l'activité journalière des équipes en lien avec les chefs de brigades (ou de secteurs),
- Assurer l'animation de la réunion hebdomadaire avec les chefs de brigades (ou de secteurs) afin de faire le point sur les demandes d'interventions, les mises en fourrière, les courriers,
- Mettre en œuvre des consignes de la direction,
- Conduire la démarche en matière de surveillance générale de la voie publique (îlotage),
- Assurer l'encadrement opérationnel des équipes lors de manifestations organisées par la ville.
- Être le relais dans l'accompagnement RH des agents : suivi de formations, planning (congés..) et assurer la conduite de l'entretien professionnel annuel.
- Gérer les moyens logistiques des équipes (habillement, informatique, téléphonie...).

Compétences	
Savoir-faire	Connaissances
- Savoir appliquer et faire appliquer les textes réglementaires, - Utiliser les logiciels LOGITUD, et le nouveau système « G.V.E » de géo-verbalisation - Rédiger et contrôler l'application des arrêtés municipaux, - Adapter les moyens au type d'intervention, - Collaborer avec différents partenaires internes et externes, - Gérer les priorités, - Gérer les conflits, - Élaborer un plan prévisionnel d'actions, - Coordonner des équipes et donner des ordres en situation opérationnelle.	- Les réglementations applicables à la police municipale, aux pouvoirs de police du Maire, le domaine d'intervention, les appliquer et les faire appliquer dans le respect du principe d'égalité des citoyens, - Histoire, topographie et population de la ville, - Organisation de la collectivité et fonctionnement des intercommunalités, - Politiques publiques de sécurité et de prévention.

Qualités essentielles à la tenue de l'emploi

Savoir travailler en équipe et en partenariat,
Sens du service public,
Intégrité,
Discrétion professionnelle,
Relationnel pertinent (sens de l'écoute et qualités de discernement),
Grande disponibilité.

Conditions d'exercice

Le fonctionnement du service est assuré 6 jours sur 7 ainsi que certains dimanches et jours fériés selon les nécessités de service en soirée jusqu'à 23h00 en période estivale.

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du Cadre d'emplois des Chef de service de police municipale en fonction, les agents promouvables à ce cadre d'emplois, ou les agents non titulaires en fonction, étant précisé que les candidatures des titulaires seront examinées en priorité, intéressés par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature (sous couvert de leur Chef de service pour les candidatures internes) : **lettre de motivation + CV obligatoire** ; à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences.

Le Directeur Général des Services

